



Mémoire au sujet du budget fédéral de 2022

présenté au Comité permanent des finances

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes

Août 2021



- *Travailler en collaboration avec les gouvernements des provinces et territoires, ainsi qu'avec les assureurs privés, pour appuyer les régimes d'assurance médicaments au travail et souscrits individuellement, lesquels permettent actuellement à des millions de Canadiens d'accéder à une large gamme de médicaments.*
- *Adopter rapidement le projet de loi C-11, avec les amendements appropriés, et lui donner force de loi afin d'assurer un cadre réglementaire modernisé et cohérent dans tous les territoires de compétence canadiens.*
- *Collaborer avec l'industrie sur la question de la pénurie d'actifs durables dans lesquels investir, tels que des projets d'infrastructure, de production d'électricité à faibles émissions de carbone et de transition climatique.*
- *Élaborer des politiques gouvernementales et proposer des règlements pour encourager les investissements du secteur privé dans les infrastructures.*
- *Créer un revenu de retraite plus sûr en élargissant la portée des rentes viagères à paiements variables (RVPV) et des rentes viagères différées à un âge avancé (RVDAA) afin de permettre aux Canadiens retraités, ou qui le seront prochainement, d'obtenir un revenu à vie grâce à des options de pension plus souples financées à partir des régimes de pension agréés, des REER, des FERR et des CELI.*
- *Supprimer l'impôt sur le capital des sociétés d'assurance vie canadiennes afin d'améliorer leur compétitivité internationale et de réduire le coût de l'assurance pour les Canadiens.*

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) est heureuse de présenter ses recommandations en vue du budget fédéral de 2022.



Elle emploie 157 000 Canadiens

58 600 à titre de personnel cadre et administratif
98 800 agents

99 assureurs de personnes mènent des activités au pays



Sa contribution fiscale : 8,3 milliards de dollars

1,5 milliard en impôt sur le revenu des sociétés
1,3 milliard en cotisations sociales + autres taxes et impôts
1,6 milliard en taxes sur primes
3,9 milliards en taxes de vente + cotisations



Elle investit au Canada

950 milliards de dollars au total,
dont 92 % à long terme

Les assureurs de personnes du Canada ont fièrement travaillé avec tous les paliers de gouvernement pour contribuer à protéger les Canadiens tout au long de la pandémie de COVID-19. Par exemple, l'industrie a aidé les employeurs à maintenir le lien entre leurs employés et les régimes d'assurance maladie au travail, a réglé une myriade de problèmes liés à l'assurance-voyage et a fortement appuyé la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), car celle-ci a permis de maintenir les liens entre les employeurs et les employés. Comme les défis amenés par la COVID-19 sont loin d'être résolus, l'industrie souhaite continuer de travailler avec les gouvernements pour aider la reprise, notamment en allant de l'avant avec une stratégie sur les maladies rares, en apportant des changements réglementaires qui permettraient aux assureurs de personnes d'investir davantage dans les projets d'infrastructure et en accroissant l'offre d'investissements durables. Nous examinons plus en détail ces enjeux et d'autres questions stratégiques clés ci-après.

1. FACILITER L'ACCÈS À DES MÉDICAMENTS D'ORDONNANCE ABORDABLES

Tous les Canadiens, où qu'ils vivent, devraient avoir accès à des médicaments d'ordonnance abordables. À l'heure actuelle, plus de 26 millions d'entre eux peuvent obtenir un large éventail de médicaments d'ordonnance et d'autres services de soutien à la santé au titre des régimes d'assurance maladie complémentaire. Cependant, certains Canadiens ne disposent pas d'un accès suffisant aux médicaments d'ordonnance.

Notre industrie a apprécié que le gouvernement fédéral annonce dans le *Budget de 2019* (et qu'il le réitère dans le *Budget de 2021*) qu'il prendrait des mesures pour réduire le coût élevé des médicaments, notamment par l'entremise de l'Agence canadienne des médicaments. Nous attendons avec impatience d'autres détails de la part du gouvernement sur ces mesures.

L'industrie estime que toute réforme du système d'assurance médicaments doit intégrer les trois éléments clés suivants :

Protéger et améliorer les régimes d'avantages sociaux existants

Aujourd'hui, les assureurs de personnes collaborent avec les employeurs pour offrir l'accès à une vaste gamme de médicaments d'ordonnance dans le cadre des régimes d'avantages sociaux au travail. Les Canadiens accordent de la valeur à ces régimes, qui, outre les médicaments, leur donnent accès à un large éventail de services de santé, dont les soins de la vue, les soins dentaires ainsi que des ressources en santé mentale. Toute réforme doit assurer la pérennité des régimes d'assurance soins médicaux sur lesquels comptent aujourd'hui la majorité des Canadiens.

Fournir à tous une couverture médicaments

Les patients veulent avoir accès à la même couverture standard, où qu'ils vivent et quel que soit leur type de régime. Les gouvernements – fédéral, provinciaux et territoriaux – et les assureurs privés doivent travailler ensemble afin d'établir une liste normalisée de médicaments pour tous les Canadiens. Il est important que les payeurs privés participent à ce processus pour s'assurer que la liste répond aux besoins des Canadiens couverts au privé.

Assurer des médicaments abordables pour les consommateurs et les contribuables

Les prix que paient les Canadiens pour les médicaments sont parmi les plus élevés au monde; sur ce plan, le Canada se classe en effet au troisième rang des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il faut s'attaquer au problème du coût élevé des médicaments d'ordonnance au Canada.

L'industrie canadienne des assurances de personnes appuie fermement les réformes proposées par le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB). Ces changements sont essentiels pour assurer l'abordabilité des médicaments d'ordonnance au Canada. Nous croyons que le cadre proposé établit l'équilibre voulu, c'est-à-dire des prix équitables favorisant un environnement propice à l'innovation au sein de l'industrie pharmaceutique. Nous encourageons le gouvernement fédéral à mettre en œuvre les modifications proposées au CEPMB à la date modifiée du 1^{er} janvier 2022, sans autre délai.

Nous félicitons le gouvernement fédéral d'avoir engagé 500 millions de dollars de financement pour les médicaments onéreux contre les maladies rares dans le *Budget de 2019*, et nous nous réjouissons à la perspective de voir ce dossier progresser dans les mois à venir. Bien qu'une stratégie pour les médicaments onéreux contre les maladies rares soit une première étape importante, il est essentiel que le gouvernement élabore une stratégie qui tienne compte des coûts de tous ces médicaments, y compris les produits biologiques, les thérapies géniques et d'autres médicaments spécialisés. Nous encourageons le gouvernement à mettre des fonds à la disposition de tous les Canadiens, qu'ils accèdent à leurs médicaments dans le cadre d'un régime public ou privé.

Nous recommandons que le gouvernement fédéral collabore avec les gouvernements des provinces et territoires ainsi qu'avec les assureurs privés à l'appui des régimes d'assurance médicaments au travail et souscrits individuellement, lesquels permettent actuellement à des millions de Canadiens d'accéder à une vaste gamme de médicaments. Nous appuyons les initiatives en cours du gouvernement, y compris son engagement à :

- **Élaborer une stratégie globale pour faire en sorte que les Canadiens aient accès aux médicaments onéreux pour les maladies chroniques et rares, lorsqu'ils en ont besoin; et**
- **Établir une liste normalisée de médicaments pour tous les Canadiens, qu'ils soient couverts par un régime privé ou public.**

2. MIEUX PROTÉGER LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DES CONSOMMATEURS

Chaque jour, des millions de Canadiens confient leurs renseignements personnels les plus sensibles à des assureurs de personnes. Il est essentiel de protéger la confidentialité de ces renseignements pour maintenir la confiance du public envers notre industrie. L'ACCAP et ses membres tiennent à collaborer avec le gouvernement à la mise en place d'un cadre réglementaire solide et cohérent, capable de protéger les consommateurs tout en favorisant l'innovation et un marché des assurances dynamique au Canada.

L'industrie des assurances de personnes se réjouit que le gouvernement veuille moderniser les lois sur la protection des renseignements personnels au Canada. Bien que la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) ait bien servi les Canadiens au cours des vingt dernières années, il est important que le nouveau cadre juridique reflète les pratiques exemplaires et les nouvelles façons de protéger les renseignements personnels.

Notre industrie est généralement favorable aux dispositions du projet de loi C-11 : *Loi édictant la Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs et la Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois*. Nous croyons que quelques modifications techniques doivent être apportées au projet de loi C-11 pour clarifier certaines de ses dispositions.

L'ACCAP souhaite également souligner l'importance d'aller de l'avant sans tarder avec la législation modifiée, afin que les organisations canadiennes qui exercent des activités en Europe soient en conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Nous recommandons que le gouvernement fédéral adopte rapidement le projet de loi C-11, avec les amendements appropriés, et lui donne force de loi afin d'assurer un cadre réglementaire modernisé et cohérent dans tous les territoires de compétence canadiens.

3. ENCOURAGER L'INVESTISSEMENT DU SECTEUR PRIVÉ DANS DES INFRASTRUCTURES DURABLES

L'ACCAP félicite le gouvernement fédéral d'avoir investi dans les infrastructures publiques, qui ont grand besoin de capitaux à long terme. La reprise économique dans la foulée de la COVID-19 repose sur la construction d'infrastructures qui intègrent des facteurs environnementaux et sociaux, ainsi que de gouvernance ou de durabilité.

En tant qu'investisseur important dans l'économie canadienne, l'industrie des assurances de personnes est bien placée pour soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone au moyen d'investissements dans des produits et des actifs financiers durables, y compris les infrastructures. Les assureurs de personnes canadiens ont déjà investi plus de 75 milliards de dollars dans des produits ou des actifs qui intègrent des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Cependant, l'industrie peut, et souhaite, en faire plus. À l'heure actuelle, les assureurs ont les moyens d'investir davantage, mais les actifs durables disponibles à l'investissement manquent.

L'industrie est prête à collaborer avec le gouvernement sur la question de la pénurie d'actifs durables dans lesquels investir, comme des projets d'infrastructure, de production d'électricité propre et de transition climatique.

Dans le *Budget de 2018*, d'importantes modifications ont été apportées à la *Loi sur les sociétés d'assurances* dans le but de donner aux assureurs vie du Canada une plus grande capacité d'investir dans des infrastructures et d'adopter des technologies qui servent mieux les consommateurs. Les règlements devant permettre à ces modifications de prendre effet se font attendre depuis près de trois ans. Leur adoption encouragerait le secteur privé à investir davantage dans les infrastructures et les technologies financières.

Nous encourageons le gouvernement à élaborer des politiques et à mettre en œuvre des règlements qui encourageront les investissements privés dans les infrastructures.

4. UN REVENU DE RETRAITE PLUS SÛR POUR LES CANADIENS

L'ACCAP félicite le gouvernement fédéral d'avoir adopté en 2021 une loi pour permettre l'utilisation des rentes viagères différées à un âge avancé (RVDAA) et des rentes viagères à paiements variables (RVPV). Ces initiatives offriront aux Canadiens davantage d'options pour assurer la sécurité de leur revenu de retraite. Toutefois, le gouvernement peut faire en sorte qu'un plus grand nombre de Canadiens touchent à la retraite un revenu garanti à vie en élargissant la portée des règles adoptées récemment.

Dans leur forme actuelle, les RVPV ne seront offertes qu'aux participants des très grands régimes de retraite à cotisations déterminées (CD), à l'exclusion des millions de Canadiens qui travaillent pour de petits employeurs ayant des régimes à CD, ou qui épargnent en vue de leur retraite au moyen de REER collectifs, de CELI, etc. Bien que le gouvernement ait également autorisé l'utilisation des RVPV dans les régimes de pension agréés collectifs (RPAC), cela en soi ne permettra pas aux Canadiens d'avoir accès aux RVPV de façon plus générale, car les fonds accumulés dans ces régimes n'atteignent pas le niveau requis. Nous croyons que, pour offrir l'accès le plus large possible aux Canadiens, il faudrait permettre des RVPV autonomes pouvant regrouper des participants de tous les régimes de retraite enregistrés.

De plus, au fur et à mesure que les soldes des CELI augmenteront, ils deviendront une source de revenu de retraite de plus en plus utile, mais les exigences en matière de liquidité prévues dans les règles sur les CELI empêchent de détenir des rentes viagères dans ces comptes. Les consommateurs devraient pouvoir lever ces exigences de liquidité, du moins à un âge plus avancé. De nombreux Canadiens utilisent les CELI pour compléter leur épargne-retraite; on devrait accorder à ces personnes la souplesse nécessaire pour assurer leur retraite grâce à un revenu garanti à vie provenant de ces comptes.

Nous recommandons que le gouvernement collabore avec l'industrie pour élargir le cadre actuel des solutions de retraite afin de permettre aux Canadiens retraités, ou qui le seront prochainement, d'obtenir un revenu à vie plus sûr grâce à des options de rente plus souples au titre des régimes de pension agréés, des REER, des FERR et des CELI. Nous recommandons :

- *qu'il soit permis de regrouper des participants de tous les régimes enregistrés de retraite aux termes des RVPV; et*
- *que les exigences de liquidité prévues dans les règles sur les CELI soient levées afin que les Canadiens puissent utiliser ces comptes pour compléter leur épargne-retraite.*

5. SUPPRIMER L'IMPÔT SUR LE CAPITAL DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE VIE

En 2019, les assureurs vie ont payé au fédéral plus de 170 millions de dollars au titre de l'impôt sur le capital, en plus des 1,3 milliard de dollars d'impôt sur les bénéficiaires des sociétés. L'effet pervers de cet impôt est qu'il fait augmenter le coût du capital pour les assureurs vie, restreignant la capacité de ces derniers d'accroître leurs niveaux de fonds propres, de prendre en charge des risques additionnels et de fournir une plus grande protection aux Canadiens.

Au Canada et à l'international, les gouvernements et les organismes de réglementation continuent de renforcer les exigences réglementaires touchant le capital des institutions financières afin de protéger les consommateurs et d'éviter de coûteux sauvetages financiers utilisant l'argent des contribuables. Toutefois, le Canada est le seul grand pays où le capital réglementaire, c'est-à-dire le capital destiné précisément à protéger les consommateurs, est imposé. Les consommateurs sont mieux protégés lorsque les entreprises sont fortement capitalisées, mais cet impôt augmente considérablement le fardeau financier des entreprises qui détiennent du capital.

Il est temps que le Canada, seul pays du G20 où le capital est imposé, supprime cet impôt sur les institutions financières afin d'accroître leur compétitivité internationale et de réduire le coût de l'assurance pour les Canadiens. S'il n'est pas possible d'éliminer complètement l'impôt à court terme, l'ACCAP recommande de le faire progressivement, sur une période raisonnable.

6. CONCLUSION

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Susan Murray, vice-présidente, Relations gouvernementales et Politiques, à smurray@clhia.ca.

